



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE TRANSMISSION**



SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012

30 OCT. 2012 Délibération N°

Date de convocation : 05 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 13 septembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis au Foyer Rural de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

**Etaient présents** (48 titulaires et 9 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Eriasire  
Busigny  
Carnières  
Cattillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnehay  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

|                       |                         |                    |
|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| Maryse BASQUIN        | Régine DHOLLANDE(S)     | Louis COQUELLE(S)  |
| Dominique BEAUDUIN    | Maryline GODIN          | Michel HENNEQUART  |
| Marcel WAXIN          | Jean-Pierre MAILLARD    | Pierre LEBLON      |
| Jean-Félix MACAREZ    | Christiane MARANDE      | Francis GOURAUD    |
| Hubert DEJARDIN       | Liliane RICHOMME        | Gérard DELVA(S)    |
| Jean-Marie BACQUET(S) | Sandrine TRIOUX         | Daniel BLAIRON     |
| Gérard DEVAUX         | Bernard VERMEIL         | Augustine NOIRMAIN |
| Lionel BASIN          | Serge WARWICK           | Jean-Pierre RICHEZ |
| Nathalie GAVE(S)      | Alain GOETGHELUCK       | Véronique NICAISE  |
| Paul SOUPLY           | Pierre LAUDE            | Henri QUONIOU      |
| Michel LEDUC          | Daniel CATTIAUX         | Jean-Marc DOSIERE  |
| Gérard LENOBLE        | Gilberte SZOPA(S)       | Jean-Paul CAILLIEZ |
| Jacques LESNE         | Jean-Louis CAUDRELIER   | Marie-Hélène DUEZ  |
| Didier MARECHALLE     | Bernard LECOLIER        |                    |
| Nicole GOURMEZ(S)     | Charles BLANGIS         |                    |
| Thierry WALEMME       | Sylvie DECRESSIONIERE   |                    |
| Philippe DUCROUX      | Michaëlle LEGRAND       |                    |
| Dominique LAMOURET    | Bruno MANNEL            |                    |
| Liliane ADAM          | Serge SIMEON            |                    |
| Michèle RUQUOIS(S)    | Marc DUFRENNE           |                    |
| Didier BONIFACE       | Jean-Pierre LEFEBVRE(S) |                    |
| Gérard BOURY          | Jacques LERICHE         |                    |

**Membres excusés** (29) : Marie-Chantal TRANCHANT, Jean-Michel COUTURIER, Jacques OLIVIER, Peggy SZOPA, Agnès BERANGER, Gérard BEZIN, Guy BRICOUT, Anne-Sophie MERY-DUEZ, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Jean WEEXSTEEN, Serge LEULIETTE, Bertrand LEFEBVRE, Cécile MERCIER, Joseph MODARELLI, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Marc PLATEAU, Aimé BLEUSE, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE, Jacky DUMINY, Jean-Raymond WATTIEZ, Jean-François DEFAUX, Stéphane JUMEAUX, Daniel FIEVET, André-Marie FORRIERRE

**Membre ayant donné procuration** (1) : Anne Sophie MERY-DUEZ à Maryline GODIN

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

**Objet : COMMERCE DE CATILLON – BAIL**

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et notamment sa compétence Développement économique,

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire d'un local à usage de commerce sis 13bis route nationale 59360 CATILLON-SUR-SAMBRE,

Considérant le bail consenti à M. WILLEMARCK jusqu'au 30 novembre 2012,

Considérant que ce dernier souhaite céder son fonds de commerce avant cette date,

Considérant que la SARL PROFRAIS SERVICES, représentée par Mme DUFOUR, souhaite se porter acquéreur du fonds de commerce,

Après en avoir délibéré,

Accepte :

- de résilier le bail consenti à M. Bruno WILLEWARCK au jour de la cession du fonds de commerce de Monsieur Bruno WILLEMARCK au profit de la SARL PROFRAIS SERVICES et d'y faire toutes déclarations qui seront nécessaires et convenables ; et notamment d'y déclarer que Monsieur Bruno WILLEMARCK n'est pas à jour dans le paiement de ses loyers mais que la Communauté de Communes fera son affaire personnelle pour son recouvrement.
- d'intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce par M. WILLEMARCK au profit de la SARL PROFRAIS SERVICES aux effets d'agréer le cessionnaire, de se tenir la cession comme notifiée dispensant expressément de toutes notifications, et de s'engager à conclure un bail concomitamment à la suite dudit acte ;
- de consentir concomitamment au jour de la cession de fonds de commerce au profit de SARL PR OFRAIS SERVICES un bail commercial d'une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 400 € HT révisable selon l'indice du coût de la construction ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes à recevoir par Maître Pierre CARLIER, Notaire à Le Cateau-Cambrésis, et notamment état des lieux d'entrée et de sortie, avec faculté substituer M. Philippe DUCROUX, Maire de Catillon sur Sambre à la signature, et tous documents qu'il jugerait nécessaire à cet effet.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 30 octobre 2012 et de la publication  
Le 30 octobre 2012

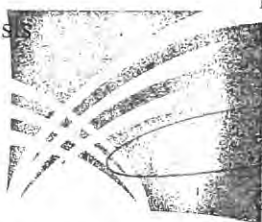
Pour expédition conforme  
Caudry, le 30 octobre 2012

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX



Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

**IMPORTANT**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.